

# LE COIN PARACHA A'HARE MOT-KEDOCHIM

par Mikaël Mouyal - Beth Hamidrash Lamed

## *Le coin 'Hidouchim*

« Avec cela Aharon entrera dans le saint, avec un taureau... » (16, 3) (A'haré Mot) :

Pourquoi le verset ne dit-il pas plus directement : « Avec un taureau Aharon entrera dans le saint » ? Que rajoutent ces mots préalables : « Avec cela Aharon entrera dans le saint », pour ensuite dire : « Avec un taureau » ?

Plusieurs explications sont rapportées pour l'expliquer. L'une consiste à dire que ces mots se rapportent au verset précédent qui dit : « Il ne rentrera pas à tout moment dans le saint... » Ainsi, le verset poursuit et dit : « Avec cela Aharon entrera dans le saint ». C'est à dire : avec la conscience et le ressenti qu'il est en train de rentrer dans un endroit où il est interdit de pénétrer à tout moment. Cette conscience créera en lui une crainte et un respect importants de cet endroit où on ne rentre pas comme on veut et quand on le souhaite. C'est avec cet état d'esprit de respect, de crainte et de vénération que le Cohen Gadol (grand prêtre) y pénétrera. Et non avec la légèreté d'esprit qu'a une personne qui entre dans un lieu "banal" que l'on peut accéder à tout moment. (Mélo Haomer)

« Aharon tirera au sort pour les deux boucs, un lot sera pour Hachem et un lot pour Azazel » (16, 8) (A'haré Mot) :

Pourquoi l'expiation de Kippour devait-elle se réaliser par des offrandes que l'on aura tiré au sort ?

En fait, les gens pensent souvent que quand on effectue un tirage au sort, le résultat est le fruit du hasard. Le sort est un moyen de déterminer qui aura quoi de façon fortuite. La Thora veut nous enseigner, par le fait qu'elle demande de tirer au sort les boucs, que même ce qui peut nous paraître hasardeux, comme le tirage au sort, est uniquement l'expression de la Providence Divine. Par cela, on se pénétrera de la conscience et de la foi capitale pour un Juif, que le hasard n'existe pas, mais que tout vient d'Hachem et émane de Sa Volonté. Or, toutes les fautes proviennent d'une foi imparfaite. Ainsi, c'est en renforçant notre foi et notre conscience que tout vient d'Hachem, que l'origine de toutes les fautes sera éliminée. L'expiation des fautes pourra alors intervenir. (Likouté Halakhot)

« Un vêtement contenant un mélange (de lin et de laine) ne montera pas sur toi » (19, 19) (Kédochim) :

On peut expliquer ce verset de façon allusive et morale. Nos Sages nous enseignent que les Mitsvot que nous réalisons créent des vêtements spirituels pour notre âme, pour ne pas qu'elle se retrouve "nue" après avoir quitté le corps. Mais pour que ces vêtements soient entiers, il faut que les Mitsvot soient accomplies complètement pour Hachem, sans y mêler des intentions personnelles et intéressées, comme la recherche des honneurs ou de la récompense, par exemple. Cela est en allusion dans ce verset : « Un vêtement contenant un mélange ne montera pas sur toi ». C'est à dire que les Mitsvot doivent être pleinement pour Hachem et on ne doit pas y mêler des intentions extérieures. C'est ainsi que les vêtements que l'âme portera dans l'autre monde seront complets et ne seront pas des vêtements contenant un mélange, où se mêleront des défauts et des manques liés à ces intentions imparfaites. (Makré Dardéké)

« Vous serez saints pour Moi... et Je vous séparerez des nations » (20, 26) (Kédochim) :

Les Juifs doivent mener un mode de vie saint, basé sur la Thora et les Mitsvot, et se séparer ainsi des comportements des autres nations. Mais si les Juifs ne se sanctifient pas par eux-mêmes, alors Hachem provoquera que les nations les sépareront et leur rappelleront qu'ils sont différents. Même si un Juif cherche à s'assimiler et à se fondre avec les non-Juifs, ces derniers finiront par leur rappeler leur différence. Ainsi, à priori « vous serez saints ». Mais si vous ne vous sanctifiez pas et vous souhaitez vous assimiler, alors c'est Moi Qui « vous séparerez des nations ». Je mettrai dans leur cœur la volonté de vous écarter. (Rabbi 'Haïm de Vologhin)

## *Le coin Halakha (lois de Chabbat)*

Un livre où deux pages sont collées l'une avec l'autre avec un peu de colle qui est tombée sur l'une des deux, il sera autorisé de les décoller, et ce, parce que la colle n'a pas été mise pour coller les pages **pour longtemps**. Mais, si les deux pages sont collées à un endroit où se trouvent des lettres, il sera alors interdit de les décoller, car cela arrachera des lettres, ce qui est défendu du fait de l'interdit d'effacer des lettres. Néanmoins, il est clair que si deux pages sont attachées du fait d'un défaut de fabrication où depuis le début, ces deux pages n'ont pas été séparées et découpées, alors ce sera interdit de les séparer. En effet, cela entre dans le travail de déchirer et aussi dans celui de donner le dernier coup de marteau. Car en détachant les deux pages, on finira la réalisation du livre. Des sacs plastiques, des papiers de toilettes ou autre, qui sont prédécoupés, il sera interdit de les couper du fait du travail de déchirer. Il est aussi défendu de déchirer une nappe jetable de son rouleau pour obtenir la longueur voulue, du fait de l'interdit de déchirer.

## *Le coin histoire*

Les jours de grande tension où s'est déroulée la guerre de Kippour étaient des jours où la terreur était au rendez-vous. Des informations inquiétantes et contradictoires parvenaient. Alors, Rabbi 'Haïm Chemoulevich appela un taxi pour se rendre au tombeau de Ra'hel. Du fait du danger, ses proches le dissuadaient. Mais lui resta sur sa décision. Pendant toute la route, il entonna le chant : « (Ra'hel) cesse de pleurer », avec grande émotion. Une fois arrivé devant le tombeau, Rabbi 'Haïm s'approcha et se mit à prier avec une grande force. Le spectacle était redoutable et brisait le cœur. Ceux qui l'accompagnaient étaient pétrifiés. Puis, le Rav éclata dans un sanglot déchirant. Alors, la voix étranglée par les pleurs, il dit : « Maman ! Hachem te demande : "Cesse de pleurer !" Mais moi, 'Haïm ton fils, je te demande de ne pas cesser de pleurer. Éveille la pitié d'Hachem pour tes enfants, ici-bas ! Ne te relâche pas ! »

Ce soir-là, l'annonce de la défaite totale des forces ennemies était parvenue...

Ce récit illustre parfaitement la puissance de la prière. Si on prie Hachem avec force et de tout son cœur, on verra assurément des miracles. Sans compter quand s'ajoute à cela la force du mérite de nos ancêtres qui intercèdent pour nous dans les Cieux.

## Le coin étude : Une Justice sans injustices

La Paracha de A'haré Mot s'ouvre par le rappel de la mort de Nadav et Avihou. Ainsi, le premier verset dit : « Hachem parla à Moché après la mort des deux enfants de Aharon lorsqu'ils se sont approchés devant Hachem alors ils moururent ».

Plusieurs questions se posent sur ce verset. Tout d'abord, il semble y avoir une redondance au sujet de leur mort : « Après la mort... alors ils moururent » ! Le Texte n'aurait-il pas pu faire l'économie des mots : "alors ils moururent", qui semblent être en trop?

De plus, pourquoi la Thora parle-t-elle des "deux enfants de Aharon", et ne les mentionne-t-elle pas par leur nom : "Nadav et Avihou" ? En d'autres termes, pourquoi les rattacher à leur père ?

Enfin, la Thora dispose de deux termes pour dire : "Après" : le vocable "A'har - אחר" qui signifie "juste après", et le mot "A'haré - אחריר" pour signifier "longtemps après". Or, nos Sages rapportent que notre Paracha A'haré Mot a été dite le jour de l'inauguration du Michkan, à savoir le même jour où Nadav et Avihou moururent. Ainsi, on se serait plutôt attendu à ce que la Thora dise : "A'har Mot (juste après la mort)", et non "A'haré Mot (longtemps après la mort)", car c'était le même jour, peu après leur mort !

Pour répondre à ces trois questions, rapportons un principe important concernant la Justice Divine. La Thora dit : « C'est un D.ieu de Confiance et **ne fait pas d'injustices** ». Il est clair qu'un juge qui commet des injustices est corrompu. Ce n'est donc pas une louange que de dire qu'un juge ne fait pas d'injustice. C'est le moins que l'on puisse attendre de lui ! De ce fait, comment Moché loue-t-il Hachem par cela même ?! C'est bien qu'en réalité, on évoque un degré très élevé de justice. En effet, un juge humain qui doit attribuer une punition à un coupable, la peine qu'il imposera ne pourra être juste que vis à vis de ce coupable uniquement. Mais, par rapport aux proches et aux amis de celui-ci, à qui le verdict causera également de la peine, cette souffrance ne sera pas juste les concernant, car si le condamné est coupable, ses proches ne sont pas fautifs et ne méritent donc pas de souffrir. Néanmoins, le juge qui n'est qu'un être humain ne peut pas prendre en considération chaque personne de l'entourage du coupable pour voir s'il mérite ou non la peine indirecte qui lui est causée. Mais il n'en est pas ainsi pour la Justice d'Hachem. Lorsqu'Il punit quelqu'un pour une faute qu'il a commise, Il prend en compte toutes les personnes qui en pâtiront et n'enverra une sanction que si elle sera très précisément justifiée pour chaque personne. Hachem regarde toutes les personnes du monde qui subiront la punition du fauteur, et n'imposera une sanction à ce dernier que si elle sera justifiée pour chacun d'entre elles. Il n'y a pas de répercussion indirecte dans le Jugement d'Hachem. Chaque personne qui est touchée aura été prise en compte par Hachem Qui aura considéré que cette conséquence aussi lui est justifiée. Telle est donc l'intention de cette louange adressée à Hachem. « Il ne fait pas d'injustice ». Non seulement pour celui qui est jugé, mais aussi pour tous ceux qui seront impactés par le verdict.

C'est aussi le sens du verset : « Les Jugements d'Hachem sont Vérité, ils se justifient ensembles ». Ces Jugement se justifient pour tous ceux qui en seront touchés, tous ensembles. Hachem scrute toutes les personnes ensembles, d'un même Regard, et en fonction de cela, Il Juge un fauteur. Et tant que la moindre personne qui en souffrira ne le mérite pas, alors Il ne sanctionnera pas le coupable !

Ce principe permet aussi d'expliquer le verset des Proverbes : « Si quelqu'un a un souci dans le cœur, qu'il en parle aux autres ». En plus de la vertu psycho-thérapeutique que renferme ce conseil, on peut aussi y voir un autre aspect. Une personne qui souffre, plus il parle de sa douleur à de personnes, plus il y aura de gens qui compatiront avec lui et qui partageront sa peine, et plus il y aura de chance que se trouve parmi eux quelqu'un qui ne "mérite" pas cette tristesse, en raison de son bon comportement. Alors, pour ne pas commettre *d'injustices*, Hachem devra retirer la souffrance du fautif. De même, on peut aussi apprendre l'importance d'avoir beaucoup d'amis, car alors on pourra être préservé de certaines punitions, pour ne pas que l'un d'entre eux souffrent "gratuitement".

Revenons à notre sujet du départ. La Thora dit, suite à la faute du veau d'or, qu'Hachem s'emporta contre Aharon qui avait conçu cette idole (avec toutes les bonnes intentions du monde). Et nos Sages d'expliquer qu'Il décida de le punir en lui enlevant ses enfants. Suite à la prière de Moché, Hachem réduisit la peine et choisit de lui supprimer deux fils au lieu des quatre. Le décret de la mort de Nadav et Avihou avait alors été signé. Malgré cela, Hachem ne les a pas fait mourir de suite après le veau d'or, car certes Aharon avait "fauté", mais ses enfants étaient irréprochables. Ainsi, même si la souffrance de Aharon pour la perte de ses enfants était justifiée par Hachem du fait du veau d'or, en revanche Nadav et Avihou, de leur côté, ne méritaient pas cette punition et Hachem ne pouvait pas les frapper sans que cela leur soit justifié, comme nous l'avons développé longuement. C'est pourquoi, Hachem attendit. Et lorsque eux-aussi fautèrent en s'approchant devant Hachem avec un feu étranger, alors Hachem considéra que cette faute avait de quoi justifier leur disparition (rappelons qu'Hachem est bien plus sévère avec les Justes). C'est donc à cette occasion qu'Hachem les fit mourir. Ainsi, d'après cela, la véritable raison de leur mort, c'était la faute de leur père. Et leur faute à eux n'était qu'un moyen de justifier leur peine. C'est pour cela qu'ils ne moururent pas juste après le veau d'or, mais seulement après cette faute.

D'autre part, une personne pour qui Hachem a décrété la mort, même s'il est encore vivant, il peut déjà être appelé "mort".

D'après tout cela, on peut expliquer notre verset : « Hachem parla à Moché après (A'haré – soit "longtemps après") la mort des deux enfants d'Aharon », c'est à dire longtemps après la faute du veau d'or où le décret de leur mort fut scellé. La Thora les appelle ici : « Les deux enfants d'Aharon », car leur mort avait été décidée parce qu'ils étaient les enfants d'Aharon, et que celui-ci devait être puni du fait du veau d'or, par la mort de ses enfants.

Seulement, Hachem attendit qu'une faute de leur part puisse justifier qu'eux aussi souffrent. Et, « lorsqu'ils s'approchèrent devant Hachem (en apportant un feu étranger) » et commirent par cela cette faute-là, « alors ils moururent », réellement.

Tout cela nous montre la profondeur de la Justice Divine. Tout est calculé et justifié à la virgule près. Et de la même façon que ceux qui souffrent indirectement d'une sanction d'un proche, doivent aussi le mériter. Il en est de même pour la récompense. Quand Hachem accorde un bienfait à quelqu'un, tous ceux qui en profitent, le méritent également, et doivent donc aussi remercier Hachem pour ce bien qu'Il leur a accordé **directement**. (Basé sur le Agra Dékalla)

## Le coin 'Hizouk

L'essentiel du repentir dépend d'un seul instant, où on décide d'abandonner ses mauvaises actions et ses défauts, au point même de prendre Hachem en Témoin de notre décision de revenir à Lui. Ce **seul instant** a la force de réparer toutes les années passées dans les vanités, et de faire remonter des profondeurs du faussée tout ce qu'on a pu y faire tomber. Sachons juste saisir **ce seul instant** ! (Arougat Habossem)